



L'activité des établissements de formation

Les formations sociales

Selon l'article L.451-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, **les formations sociales contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations et dans la promotion de la cohésion sociale et du développement social.**

Les établissements adhérents à l'AFORTS participent au service public de la formation. Ils sont soumis à une obligation de déclaration préalable

auprès du représentant de l'État dans la région. Au 1^{er} janvier 2007, les diplômes de travail social sont au nombre de seize.

Diplôme	Enregistrement RNCP
Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	V
Aide médico-psychologique (DEAMP)	V
Assistant familial (DEAF)	V
Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)	IV
Moniteur éducateur (DEME)	IV
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	IV
Assistant de service social (DEASS)	III
Conseiller en économie sociale familiale (DCESF)	III
Éducateur spécialisé (DEES)	III
Éducateur technique spécialisé (DEETS)	III
Éducateur de jeunes enfants (DEEJE)	III
Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) (DEJEPS)	III
Médiateur familial (DEMF)	II
Cadre et responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	II
Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)	I
Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	I

Les formations sociales et l'emploi

Les enquêtes « Générations » du CEREQ permettent de suivre les débuts de parcours professionnel des jeunes diplômés dans le domaine sanitaire et social pendant leurs trois premières années de carrière.

Au regard de ces données statistiques, **l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés des formations sociales est plus rapide et plus stable que celle des autres diplômés de niveau équivalent.** Plus de 80 % d'entre eux ont ainsi trouvé un emploi moins de trois mois après leur sortie de

formation. La durée du premier poste occupé est supérieure à deux ans pour la moitié des diplômés des formations sociales, contre un tiers des autres diplômés. Peu exposés au chômage ou à l'inactivité, huit sortants des formations sociales sur dix occupent un emploi à durée indéterminée trois ans après l'obtention de leur diplôme, et la quasi-totalité d'entre eux exercent un métier correspondant à leur formation.

Source DREES, *Etudes et Résultats* n°519, Septembre 2006, Milan MOMIC.



Les étudiants et les diplômés

En 2004, les formations aux professions sociales comptaient plus de 50 000 étudiants, contre 20 000 en 1985. Parmi eux, 23 % se destinent au métier d'éducateur spécialisé, 19 % à celui d'aide médico-psychologique et 16 % se préparent à devenir assistant de service social.

La moitié de la progression des effectifs s'explique par le développement des formations préparant aux métiers d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de vie sociale (AVS, anciennement aide à domicile). Ces deux dernières représentent environ un tiers du total des étudiants en 2004, contre moins de 10 % en 1985. En 2004, 23 000 diplômes relatifs aux professions sociales (hors DEFA) ont été délivrés, soit trois fois plus qu'en 1985. L'augmentation du nombre des diplômés d'État d'auxiliaires de vie sociale s'explique en partie par la mise en place du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les étudiants qui sortent des écoles de formation sociale sont pour la plupart des femmes (85 %) et sont relativement âgés (27 ans en moyenne). 75 % d'entre eux perçoivent une aide financière pendant leurs études. Par ailleurs, l'entrée dans certaines de ces formations est très sélective : au total, 25 % des candidats sont admis.

Les étudiants et les diplômés des formations aux professions sociales de 1985 à 2004

Les résultats des enquêtes menées auprès des établissements de formation aux professions sociales, réalisées annuellement par la DREES et la direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) comptabilisent plus de 50 000 étudiants dans les établissements préparant au travail social en 2004. En 2004, 53 600 étudiants étaient inscrits dans les formations aux professions sociales. Ils se répartissent au sein de 10 formations distinctes (cf. encadré ci-après) préparant à des diplômes du travail social de niveau et de nature différents.

Source DREES, n°513, Août 2006.

Évolution du nombre de diplômes délivrés (France entière)

Diplômes	2000	2002	2003	2004	Evolution 2004/2003	Evolution 2004/1995
niveau V						
CAFAD/DEAVS	2083	2074	1838	4280	132,9 %	80,9 %
CAFAMP	2396	3248	3755	4391	16,9 %	9,4 %
Total niveau V	4479	5322	5593	8671	55,0 %	80,1 %
niveau IV						
DETSIF	45	163	307	372	21,2 %	69,1 %
CAFME	1766	2295	2598	2772	6,7 %	77,0 %
Total niveau IV	1811	2458	2905	3144	8,2 %	76,0 %
niveau III						
DEEJE	1023	1268	1359	1350	-0,7 %	45,6 %
DEASS	1726	1864	2104	2057	-2,2 %	2,5 %
DEES	2383	2743	3117	3391	8,8 %	55,6 %
CAFETS	314	300	322	341	5,9 %	33,7 %
DCESF	746	823	931	951	2,1 %	60,6 %
Total niveau III	6192	6998	7833	8090	3,3 %	43,6 %
TOTAL	12482	14778	16331	19905	21,9 %	62,7 %
DSTS (enquête depuis 1998)	95	149	90	121		
CAFDES (source : ENSP)	165	200	183	210		

Source : DREES - Champ : France entière
En 2003, les DEAVS délivrés après VAE ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre. Au cours de l'année 2003, 1 566 DEAVS ont été délivrés après VAE.

En 2004, pour le DEAVS y compris diplômes délivrés après un parcours mixte VAE + formation, non compris diplômés entièrement VAE (3 192).